



RECU EN PREFECTURE
Le 03 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote : M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 44 - Contrat de Ville - Acquisition d'un lot de garage - Copropriété Le Molière, 5 Place de l'Europe

Délibération n° 2020/005995

Contrat de Ville - Acquisition d'un lot de garage - Copropriété Le Molière, 5 place de l'Europe

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	09/01/2020	Favorable unanime (1 abstention)

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et leurs partenaires SEM et bailleurs, se sont engagés aux côtés de l'Etat à mettre en œuvre un programme d'opérations décrit dans le projet de convention ANRU qui a donné lieu à la signature d'une déclaration d'engagement le 1^{er} juillet 2019.

L'objectif est de compléter et poursuivre l'action initiée avec le PRU 1 sur les secteurs Cassin, Epoisses et Ile de France.

C'est dans ce cadre que la commune a décidé d'acquérir un parking en ouvrage cadastré section EP n° 203 situé en cœur d'îlot au 5, Place de l'Europe.

Ce bien édifié sur deux niveaux comprend 30 lots de garages en copropriété.

Le projet consiste en la déconstruction de cet ouvrage à l'état d'abandon en vue de la création d'un nouveau cœur d'îlot paysagé.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi la Direction de l'Immobilier de l'Etat en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale des différents garages.

Cette estimation en date du 27 novembre 2018 a été fixée à 2 750 € par garage ayant une superficie standard et à 2 900 € par garage de plus grande dimension.

Lors des séances des 19 septembre et 14 novembre 2019, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement en vue de l'acquisition de 27 lots de garage suite aux premiers contacts pris avec les propriétaires.

Depuis, un nouvel accord portant sur 1 lot appartenant à la S.C.I GME Immobilier et MM. DRISSI EL BOUZAIKI Soufiane et Yassine est intervenu, en vue d'une transaction selon les modalités suivantes :

- acquisition du lot de garage n° 4 de superficie standard au prix de 2 750 €, auquel vient s'ajouter une indemnité de emploi telle que prévue par la réglementation en vigueur de 550 €, soit un montant d'indemnité totale de 3 300 €,
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense totale de 3 300 € sera prélevée sur la ligne 21.824.2115.001501E.30100.

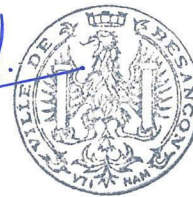
Les négociations amiables se poursuivent avec les propriétaires des 2 derniers garages à acquérir.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- **de se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0